

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **du 19 février 2009** **Salle Polyvalente du Charail à ST PRIEST**

*Début de la séance : 18h45*

**Présents :** Messieurs Jean LEYNAUD, Jérôme BERNARD, Noël BOUVERAT, Jean-Louis ARMAND, Jean-Pierre JEANNE, Samuel CROS (remplace Stéphane VOLLE), Jean-Paul SARRAZIN, Gérard BEAL, Michel CONSTANT, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Alain MARTIN, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Gilbert FREUCHET, Stéphane ORIOL, Paul CHAUTARD, Eric RAYNAUD (remplace Max LAFOND), Gérard MAZOYER, Marc JARZAT, Jacques MERCHAT, Philippe MAZADE, Yves CHEVALIER, LOUIS ROCHAT.

Mesdames Sylvie COMPAGNON, Micheline BRIET (remplace Roland SADY), Marie-Claude CHOSSON (remplace Roger ETIENNE), Bernadette CHASTAGNER.

**Excusés :** Messieurs Stéphane VOLLE, Roland SADY, Roger ETIENNE, Max LAFOND, Arnaud RITTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick LALLEMAND.

Nombre de membres en exercice : 31  
Nombre de membres présents : 30  
Nombre de votants : 30

### **Ordre du jour :**

- 1) Compte Administratif 2008 Budget Principal,
- 2) Compte Administratif 2008 Budget CENT,
- 3) Compte Administratif 2008 Budget SPANC,
- 4) Acquisition de l'ancienne voie ferrée Le Pouzin - Privas,
- 5) Contrat d'assurance des risques statutaires,
- 6) Prise en charge des frais de déplacements,
- 7) Débat d'Orientation Budgétaire.

**Communications diverses :** étude de faisabilité environnementale pour le CENT, réunion « Commission des Maires » du 8 décembre 2008.

Après un mot de bienvenue de Jacques MERCHAT, Maire de St Priest, le Président François VEYREINC ouvre la séance du Conseil Communautaire, le quorum étant largement atteint. Il remercie le nouveau Trésorier, Monsieur Jean-Pierre SALES, de sa présence.



### **Modification de l'ordre du jour**

François VEYREINC propose aux membres du Conseil Communautaire une modification de l'ordre du jour permettant à l'assemblée de délibérer sur le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour les budgets principal et CENT.

**La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité des conseillers présents.**



## Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 19 novembre 2008

François VEYREINC indique que Roger ETIENNE a envoyé par mail deux modifications se rapportant à ses interventions sur la DM n°3 et la journée de solidarité. Le Président demande si le compte rendu du Conseil Communautaire du 19 novembre dernier donne lieu à d'autres observations. Aucune autre observation n'est formulée.

**Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**



### I/ Compte Administratif 2008 Budget Principal

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND, vice-président chargé des finances qui présente le compte administratif 2008 du budget principal établi sur les bases suivantes :

• Fonctionnement :	Dépenses	3 004 901.26 €
	Recettes	3 597 006.17 €
		<hr/>
		+592 104.91 €
• Investissement :	Dépenses	1 056 471.76 €
	Recettes	959 852.03 €
		<hr/>
		-96 619.73 €
• Restes à réaliser :	Dépenses	310 740.00 €
	Recettes	100 000.00 €
		<hr/>
		-210 740.00 €

Soit un besoin total de financement de 307 359.73 € et un excédent pour l'année 2008 de 592 104.91 € affecté comme suit :

- 307 360.00 € au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (recette investissement)
- 284 744.91 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (recette fonctionnement)

Jean-Louis ARMAND demande s'il serait possible de faire un tableau regroupant les comparatifs des années antérieures.

Vincent LE BRAS lui répond qu'il est tout à fait possible de réaliser un comparatif sur les dernières années mais que les évolutions statutaires entreprises depuis 2004 (OM,...) ne permettront pas des comparaisons à « structures équivalentes ».

Patrick LALLEMAND, après le départ de François VEYREINC, invite les membres du Conseil Communautaire à procéder au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif et les affectations de résultats 2008 du Budget Principal.**

Retour de François VEYREINC dans la salle.



### II/ Compte Administratif 2008 Budget CENT

Patrick LALLEMAND présente le compte administratif 2008 du budget CENT établi sur les bases suivantes :

• Fonctionnement :	Dépenses	0.00 €
	Recettes	<u>1 075.30 €</u>
		+1 075.30 €
• Investissement :	Dépenses	213 860.03 €
	Recettes	<u>385 427.00 €</u>
		+171 566.97 €
• Restes à réaliser :	Dépenses	171 468.00 €
	Recettes	<u>0.00 €</u>
		-171 468.00 €

Soit un excédent total de financement de 98.97 € et un excédent de fonctionnement pour l'année 2008 de 1 075.30 € affecté comme suit :

- 1 075.30 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté (recette fonctionnement)

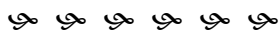
Jean-Louis ARMAND demande quelles études ont été payées avec la ligne « frais d'étude ».

François VEYREINC lui répond que 2 études ont à ce jour été commandées. La première est l'étude de faisabilité économique et technique réalisée par le cabinet IBSE, la seconde est l'étude de faisabilité environnementale réalisée par IRAP.

Patrick LALLEMAND, après le départ de François VEYREINC, invite les membres du Conseil Communautaire à procéder au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif et les affectations de résultats 2008 du Budget CENT.**

Retour de François VEYREINC dans la salle.



### **III/ Compte Administratif 2008 Budget SPANC**

Patrick LALLEMAND présente le compte administratif 2008 du budget SPANC établi sur les bases suivantes :

• Fonctionnement :	Dépenses	36 406.79 €
	Recettes	<u>46 137.77 €</u>
		+9 730.98 €
• Investissement :	Dépenses	3 614.48 €
	Recettes	<u>11 293.53 €</u>
		+7 679.05 €

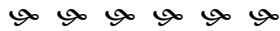
Soit un excédent pour l'année 2008 affecté comme suit :

- 9 730.98 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 7 679.05 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Patrick LALLEMAND, après le départ de François VEYREINC, invite les membres du Conseil Communautaire à procéder au vote.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif et les affectations de résultats 2008 du Budget SPANC.**

Retour de François VEYREINC dans la salle.



#### **IV/ Achat de terrains RFF**

François VEYREINC donne la parole à Gérard BEAL, Vice-président chargé de l'aménagement du territoire, du tourisme et des énergies renouvelables, qui rappelle que dans le cadre d'une convention signée en décembre 2006 avec la Région Rhône Alpes, le Conseil Général de l'Ardèche et la Communauté de Communes Barrès-Coiron ont été établis les objectifs du projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée Le Pouzin – Privas. Il rappelle également les échanges de courriers et les étapes qui ont permis à Réseau Ferré de France (RFF) de mener à son terme le déclassement de l'ensemble de l'ancienne ligne.

Cette procédure terminée, et après consultation des collectivités concernées prévue par l'article 51 du décret n° 97.444 du 5 mai 1997, une proposition de cession des parcelles et des 66 ouvrages d'art compris sur le territoire a été faite à la Communauté de Communes pour un montant de 45 268 € prenant en référence l'avis du Domaine établi le 8 décembre 2008. Il est par ailleurs précisé que le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) et les syndicats des eaux Ouvèze Payre et du Bassin de Privas se sont manifestés auprès de la Communauté en vue d'une utilisation du foncier de la voie ferrée pour le passage de réseaux.

S'agissant des traverses de l'ancienne voie demeurées en place après l'enlèvement des rails, un diagnostic de la nocivité éventuelle des produits utilisés pour leur traitement a été sollicité auprès de RFF et devrait être communiqué dans le cadre de la cession. RFF a confirmé à plusieurs reprises que la vente interviendrait en l'état, la charge d'une dépose éventuelle des traverses incombant aux acquéreurs.

Il est également demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser le Président à céder, sitôt après leur acquisition auprès de RFF, les parcelles qui ont fait l'objet d'une convention de prise de possession anticipée en février et avril 2008 pour permettre l'implantation d'activités économiques sur Privas et Alissas. Les parcelles concernées représentent une surface d'environ 2 565 m<sup>2</sup> (section AW n°64, 65p, 66p et 67 sur Privas) et 10 199 m<sup>2</sup> (section E n°200 et 1087 sur Alissas).

Jean-Louis ARMAND demande si les traverses ne sont pas valorisables.

Gérard BEAL lui répond négativement. RFF les laissant sur place, il nous reviendra de les faire enlever.

Vincent LE BRAS indique que leur traitement représente un coût significatif. Si elles sont déposées, elles seront incinérées ou stockées mais pas réutilisées.

Jacques MERCHAT demande si un état des lieux a été fait sur les ouvrages d'art et en cas de problème de sécurité qui sera responsable.

François VEYREINC explique qu'un état des lieux a été établi par RFF sur les ouvrages. Cet inventaire donne un état général mais ne formule aucun renseignement sur des travaux éventuels à effectuer. De plus il confirme que la Communauté sera propriétaire de la voie et des ouvrages mais le pouvoir de police demeure au maire de chaque commune.

Jean-Pierre LADREYT souhaite savoir si avec la perspective de la location de la voie et la cession des parcelles l'opération pourrait être une opération blanche.

Pour Gilbert FREUCHET la mise en place de la voie verte nécessitera un investissement.

François VEYREINC indique que l'opération ne sera pas blanche car la vente des terrains se monte à 25 000 € contre 45 268 € pour l'achat à RFF. De plus il est évident que la réalisation de la voie verte nécessitera des dépenses supplémentaires.

Patrick LALLEMAND demande s'il est possible d'évaluer le montant de location qui pourrait être versé par ADN pour le passage de leur réseau.

Hervé SAULIGNAC confirme que ADN a conventionné avec RFF pour l'ensemble de l'ancienne voie ferrée mais il ne connaît pas le montant de la contrepartie financière. De plus il explique que la Communauté de Communes sera la dernière à bénéficier de ces cessions car RFF ne désire plus vendre de terrains.

Pour Yves CHASTAN il est important de saisir cette possibilité d'acquisition de la voie ferrée. Il est également primordial de se positionner auprès du CDRA qui pourrait financer l'étude de l'utilisation de cette voie.

Stéphane ORIOL confirme qu'il faudra rapidement se rapprocher du CDRA si la Communauté souhaite être subventionnée. Il demande également si le tracé de la voie verte est sans interruption pour les communes concernées car il existe déjà actuellement un problème de liaison notamment entre Alissas et Privas sur la zone du Lac.

François VEYREINC répond qu'il n'existe à sa connaissance aucun autre problème de connexion. Il faudra modifier le tracé et trouver un passage par un des nombreux chemins de randonnées existants.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'acquérir auprès de RFF l'ensemble des parcelles et ouvrages d'art déclassés du domaine public ferroviaire situés sur les communes de Privas, Alissas, Rochessauve, Chomérac et Le Pouzin pour une superficie de 205 394 m<sup>2</sup> représentant un prix total de 45 268 €,**
- **de céder 2 565 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles AW n°64, 65p, 66p et 67 sises sur la commune de Privas à IF Promotion ou à SNC IF Privas Lac ou à toute autre société du groupe auxquelles elles appartiennent, au prix de 5 000 €,**
- **de céder 10 199 m<sup>2</sup> à prendre sur les parcelles E n°200 et 1087 sises sur la commune d'Alissas à la société SCI CLEF DU SAC ou toute société qu'elle désignera, au prix de 20 000 €,**
- **de mandater un géomètre expert afin de procéder aux divisions cadastrales,**
- **de mandater le Président pour signer tous les actes et documents se rapportant à cette acquisition et à ces cessions.**



#### **V/ Contrat d'assurance des risques statutaires**

François VEYREINC donne la parole à Yves CHEVALIER, Vice-président chargé de l'évolution des statuts et des relations avec le personnel, qui rappelle la délibération du 19 décembre 2005 donnant délégation au Centre de Gestion de l'Ardèche pour assurer la gestion du contrat d'assurance des risques statutaires du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009.

Le présent contrat arrivant prochainement à terme, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a souhaité, par délibération du 24 octobre 2008, qu'il soit remis en concurrence en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du nouveau Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

La présente délibération vise donc à confier au Centre de Gestion la délégation de la passation d'un nouveau contrat d'assurance groupe couvrant les obligations statutaires.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'autoriser le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer,
- d'approuver la mise en place d'une convention qui devra avoir les caractéristiques suivantes :
  - agents affiliés à la CNRACL couverts pour les risques décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité-paternité-adoption,
  - agents non affiliés à la CNRACL couverts pour les risques accident du travail, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption,
  - durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2010,
  - régime du contrat : capitalisation
- de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives s'y rapportant.



## VI/ Prise en charge des frais de déplacement

Yves CHEVALIER rappelle qu'un agent qui se déplace pour les besoins du service hors de sa résidence administrative a droit au remboursement de ses frais de missions. Les indemnités de mission sont versées par la collectivité pour le compte de laquelle le déplacement est effectué. Les frais de déplacement pour les concours ou examens ne seront pas pris en charge par la collectivité.

Le Vice-président propose de fixer les montants forfaitaires de remboursement suivants dans la limite des plafonds fixés par les arrêtés énoncés ci-dessus :

- Frais d'hébergement : 60€ maximum par nuit
- Frais de repas : 15.25 € maximum par repas
- Frais de déplacement : remboursement selon les taux des indemnités kilométriques
- Frais divers (taxi, péages, parking, train, métro, RER ...) : remboursement sous réserve de présentation des justificatifs de la dépense

Yves CHEVALIER propose également que les élus effectuant une mission extérieure au territoire communautaire bénéficient des remboursements des frais de mission dans les mêmes conditions tarifaires que les agents.

François VEYREINC propose de limiter cette possibilité de remboursement pour les élus aux missions extérieures au département.

Pour Philippe MAZADE, les élus indemnisés ne devraient pas pouvoir bénéficier du système de remboursement.

François VEYREINC explique que cette délibération est tout d'abord pour le personnel mais également pour les élus notamment lors de déplacement avec hébergement dans la capitale.

Jean-Louis ARMAND est du même avis que Philippe MAZADE. Les élus indemnisés ne devraient pas être remboursés. Il souhaite avoir 2 délibérations distinctes, une pour les agents et une pour les élus, afin ne pas pénaliser le personnel par son vote.

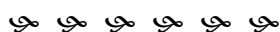
Gilbert FREUCHET indique que souhaitant enlever la phrase sur les élus il s'abstiendra pour le vote.

Pour Hervé SAULIGNAC les élus peuvent se faire rembourser sur simple exécution d'un mandat spécial.

François VEYREINC explique que même un mandat spécial nécessite une délibération. Il s'engage également à contacter les institutions environnantes afin de connaître leur façon de procéder et si besoin de modifier la délibération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide avec 22 voix pour et 8 abstentions (Jean-Louis ARMAND, Noël BOUVERAT, Paul CHAUTARD, Marie-Claude CHOSSON, Sylvie COMPAGNON, Gilbert FREUCHET, Philippe MAZADE et Eric RAYNAUD) :**

- **d'adopter les conditions de prise en charge des frais de déplacement,**
- **d'adopter les montants forfaitaires de remboursement proposés ci-dessus**
- **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



### **VII/ Budget Principal – Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

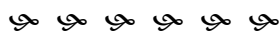
Patrick LALLEMAND rappelle que pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au vote effectif du budget, l'instruction M14 et le Code Général des Collectivités Territoriales prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Président à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses dans la limite des crédits ouverts au budget précédent. S'agissant de la section d'investissement, le CGCT (Article L 1612-1) instaure la faculté, pour le Président, d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette possibilité est toutefois subordonnée à une délibération expresse de l'assemblée précisant la nature et le montant des dépenses devant être engagées.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant jusqu'au vote du budget, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant TTC
2031	Frais d'études	5000.00 €
238	Avance SDEA	129 000.00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant jusqu'au vote du budget, des dépenses d'investissement selon les montants et affectations décrits ci-dessus,**
- **que ces crédits seront repris dans les inscriptions budgétaires correspondantes au Budget Primitif 2009.**



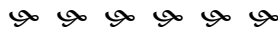
### **VIII/ Budget CENT – Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Dans les mêmes conditions que précédemment il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant jusqu'au vote du budget, des dépenses d'investissement dans les limites qui suivent :

Imputation budgétaire	Nature de la dépense	Montant TTC
2111	Acquisitions de terrains	30 000.00 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater, pendant la période allant jusqu'au vote du budget, des dépenses d'investissement au compte 2111 pour un montant de 30 000 €,**
- **que ces crédits seront repris dans les inscriptions budgétaires correspondantes au Budget Primitif 2009.**



## **IX/ Débat d'Orientation Budgétaire**

François VEYREINC présente aux Conseillers Communautaires le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2009.

*Après l'extension en 2005 des compétences communautaires à l'élimination des déchets ménagers et assimilés, c'est une nouvelle étape majeure que notre intercommunalité se préparera à franchir tout au long de cette année 2009 avec la perspective de l'intégration des crèches municipales de Privas au 1<sup>er</sup> janvier prochain. Etape qui nécessitera, s'agissant d'équipements existants, une modification préalable de nos statuts et entraînera une importante modification de notre structure budgétaire et de notre organisation tout entière.*

*Les orientations budgétaires 2009 s'inscrivent également dans une volonté forte de soutenir l'économie et de construire l'avenir de notre territoire avec en particulier la concrétisation de l'ensemble des dossiers labellisés Pôle d'Excellence Rurale qui représenteront plusieurs millions d'euros d'investissements.*

### **ANALYSE FINANCIÈRE :**

Le compte administratif 2008 permet de constater un report bénéficiaire disponible (après paiement des restes à réaliser) de 284 745 €.

L'échéancier des emprunts fait apparaître au titre de l'exercice 2009 des annuités d'un montant de 100 265 €. Celles-ci sont en augmentation de 11 699 € par rapport à l'année précédente du fait des 270 000 € souscrits pour le financement du bâtiment du SPL Textile de Flaviac qui donnent lieu à une annuité de 25 541 € intégralement compensée par un loyer versé par l'IFTH. Le capital restant dû au titre des emprunts du SIDOM avant son intégration et cet emprunt SPL s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 820 811 €.

Les démarches entreprises en début d'année pour mobiliser un prêt relais destiné à financer le Budget annexe consacré au Village Nouvelles Technologies de Saint Julien en Saint Alban (avec différé d'amortissement sur 5 ans), permettront de réaffecter au budget communautaire les inscriptions budgétaires d'un montant de 385 427 € opérées en novembre 2008.

La réflexion sur l'évolution des effectifs, proposée l'an dernier à la même date, a abouti au recrutement au 1<sup>er</sup> novembre dernier d'un cadre territorial chargé en particulier du secteur petite enfance et a confirmé la volonté communautaire de constituer un pôle touristique dont les missions iraient au-delà de la mise en place et le suivi des chemins de randonnées. La Communauté de Communes compte au 1<sup>er</sup> janvier 2009 12 agents titulaires (dont un temps non complet à 17h30 et 3 temps partiels) et 2 contractuels recrutés dans le cadre d'un CDD (SPANC et tourisme).

Au titre des nouvelles dépenses de fonctionnement pour 2009 il faut notamment retenir la contribution communautaire à la gestion de la fourrière animalière de Valence (0,89 € par habitant et prix forfaitaire pour chaque prestation demandée par les communes) et les dotations pour le RAM du Pouzin et de Privas qui devra être effectif au 1<sup>er</sup> septembre prochain après renégociation du calendrier avec la CAF d'Aubenas.

Comme prévu dans la planification budgétaire établie sur une période de 5 années, les résultats 2008 du SPANC (M49) demeurent bénéficiaires. La mise en place par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'une prime pour le contrôle des installations d'assainissement constituera une nouveauté par rapport aux exercices antérieurs. Directement liée au nombre de contrôles effectués (449 en 2008) cette prime permettra l'inscription d'une dotation nouvelle qui compensera le non versement de la subvention régionale programmée au titre du premier semestre 2007.

### **FISCALITE COMMUNAUTAIRE :**

Après étude des premiers éléments financiers communiqués par les services de Privas et de la Caisse d'Allocations Familiales d'Aubenas, la contribution de la Commune à l'équilibre budgétaire de deux crèches municipales Marmobiles et Crescendo peut être estimée à plus de 500 000 €/an.

Notre fiscalité, la plus basse du Département et qui est demeurée inchangée depuis notre premier exercice budgétaire en 2004, devra tenir compte de cette perspective d'intégration afin de nous donner les moyens de répondre à nos nouvelles responsabilités qui pourraient être effectives dès le mois de janvier prochain. Pour mémoire il est important de noter que nos taxes additionnelles (hors Taxe Professionnelle Eolienne) représentent une recette globale d'environ 240 000 €.

S'agissant du théâtre, il a été proposé par courrier à la municipalité de Privas de constituer un groupe de travail qui aurait pour mission d'établir le calendrier, les conditions et les modalités d'un transfert vers une gestion communautaire.

L'équilibre fiscal, qui avait été l'une des préoccupations des élus lors de la création de notre Communauté de Communes, devra demeurer un objectif constant de la procédure de transfert. Il sera envisagé dans le cadre du Budget Primitif de recourir à un intervenant extérieur (services fiscaux ou cabinet spécialisé) pour nous aider dans les décisions que nous aurons à prendre dans ce domaine.

Les services de la Compagnie Nationale du Rhône et de sa filiale la CN' AIR, maître d'ouvrage des deux éoliennes d'une puissance de 4,6 MW implantées sur la commune du Pouzin en décembre dernier, ont confirmé que la connexion au réseau interviendrait en début d'année. Les renseignements obtenus auprès des services fiscaux départementaux ne permettent pas de déterminer précisément si des premières recettes de Taxe Professionnelle seront perçues cette année.

Dans le cadre de notre compétence Ordures Ménagères nous aurons vraisemblablement à considérer l'importante revalorisation du coût du traitement de 66,68 € TTCT à 84,40 € TTC/T (prenant en compte l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes de 8,21 € à 13 € HT la tonne) et la diminution des recettes filières, pour déterminer les taux de TEOM.

### **PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS :**

La Communauté de Communes soutiendra l'économie par une section d'investissement ambitieuse.

L'année 2009 verra la concrétisation des investissements communaux programmés dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale « Traditions et Nouvelles Technologies dans la vallée de l'Ouvèze ».

Compte tenu de la forte augmentation de certains devis il sera proposé que l'accompagnement communautaire prévu dès l'origine intervienne à hauteur des 10% envisagés, mais avec un plafonnement de subvention à 50 000 € par maître d'ouvrage. Une somme de l'ordre de 100 000 € devra donc être prévue au titre de l'aide aux communes.

La construction du bâtiment du SPL Textile de Flaviac, engagée sous maîtrise d'ouvrage communautaire en septembre dernier, s'achèvera dans les prochains jours et nécessitera sur le présent budget une inscription budgétaire de près de 400 000 € (l'ensemble de l'opération, honoraires compris, est estimé à 617 000 € TTC).

La proposition de doter ce bâtiment d'un système de visioconférence qui sera mis à disposition de l'ensemble des acteurs économiques du territoire représentera une dotation complémentaire d'environ 10 000 €.

Nos engagements pour le CENT de Saint Julien en Saint Alban seront financés dans le cadre du Budget annexe créé le 29 avril 2008 par un premier prêt relais qui permettra également de rembourser, comme nous l'avons vu, les dépenses assumées jusqu'à présent sur fonds propres communautaires.

Outre les acquisitions foncières, qui constitueront le premier poste des dépenses de l'année, le projet d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 304 devra donner lieu à des premières procédures en concertation avec le Syndicat des Eaux Ouvèze Payre qui a officiellement fait connaître son souhait de positionner une conduite de diamètre 200 pour raccorder la vallée de l'Ouvèze aux nappes de la vallée du Rhône. Evalué par l'étude IBSE à 290 000 € HT cet aménagement a déjà fait l'objet d'une étude de la DDE remise en novembre 2002 pour « matérialiser l'entrée de Saint Julien, inciter les usagers à réduire leur circulation et améliorer l'accès de la zone industrielle aux poids lourds ».

Les derniers contacts avec Réseau Ferré de France et son mandataire la société ADYAL permettent de proposer au Conseil Communautaire de finaliser l'acquisition pour un montant de 45 273 € de l'ancienne ligne Le Pouzin-Privas et des 71 ouvrages d'art (1 €/ouvrage) compris dans notre intercommunité. Un diagnostic de la nocivité éventuelle des produits utilisés pour le traitement des traverses a été sollicité auprès de RFF et sera communiqué dans le cadre de la cession.

La Communauté de Communes de Barrés Coiron s'inscrit dans cette même démarche pour l'achat des terrains et ouvrages implantés dans son périmètre.

Le projet de voie cyclable « Du Léman à la Mer » amènera une inscription d'environ 20 000 € pour le marché de maîtrise d'œuvre notifié en décembre à BEAC (13 923,86 € TTC) et le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage (15 548 € TTC) confié au Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche.

L'aménagement d'un bâtiment technique destiné à abriter les déchets ménagers spéciaux et de la filière D3E à la déchetterie de Privas donnera lieu à un marché de maîtrise d'œuvre et à un commencement de travaux dès cette année.

L'achat d'un tractopelle d'occasion (entre 25 et 30 000 €) est également un besoin exprimé par les agents de la déchetterie.

*En accompagnement de sa politique d'investissement notre intercommunalité aura également à cœur de confirmer son engagement dans le domaine du développement durable en soutenant le projet de ferme solaire proposé par la CNR sur la Commune du Pouzin, en proposant la réalisation d'une étude sur le potentiel communautaire en matière d'énergies renouvelables et en déposant, dans le cadre du Village Nouvelles Technologies de Saint Julien en Saint Alban, un dossier de candidature pour le concours EcoQuartier lancé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.*

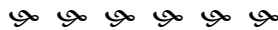
François VEYREINC informe les conseillers que le prêt de 900 000 € pour le budget CENT sera certainement souscrit auprès de Dexia avec les caractéristiques suivantes : prêt sur 5 ans à taux variable indexé sur Euribor 3 mois avec possibilité de remboursement des fonds mis à disposition sans indemnité.

Philippe MAZADE fait remarquer qu'avec la suppression de la TP en janvier 2010 la pression fiscale risque d'être de plus en plus lourde sur les contribuables.

François VEYREINC explique que la fiscalité additionnelle adoptée par la Communauté de Communes atténue le risque par rapport à des Communautés qui ont opté pour la TPU. Le sujet demeure sensible aujourd'hui d'autant plus que l'on en connaît pas les modalités du dispositif fiscal qui se substituera à la taxe professionnelle actuelle.

### **Le Conseil Communautaire :**

- Prend acte,**
- A débattu des orientations budgétaires pour l'année 2009 exposées ci-dessus.**



### **Communications diverses**

#### ● Etude de faisabilité environnementale pour le CENT :

François VEYREINC donne la parole à Vincent LE BRAS qui présente les principaux éléments de l'étude effectuée par la société IRAP. L'étude fait un diagnostic de la situation actuelle, analyse l'incidence du projet et fait des propositions en cas d'inadéquation. Elle se décline en 3 phases : tout d'abord une présentation générale du projet, ensuite les enjeux environnementaux à l'échelle du territoire, de la commune et du site et enfin une synthèse.

Vincent LE BRAS résume ensuite les principaux points relevés par l'étude :

- le site n'est pas implanté en zone naturelle présentant un intérêt floristique et/ou faunistique et ne présente aucun classement au titre des inventaires du patrimoine naturel (Natura 2000, ZNIEFF, ZICO) recensés par la DIREN. Le secteur de la basse vallée de l'Ouvèze n'appartient pas à un ensemble où des populations sensibles sont à même de vivre et de se développer.
- l'assainissement des eaux usées s'effectuera avec une station d'épuration autonome qui sera construite en 2 tranches. Il est préconisé une station de type « à lits plantés de roseaux » avec une emprise au sol de 1 500 m<sup>2</sup>. Les eaux usées traitées seront utilisées pour l'arrosage par un système de drains.
- sur le territoire communautaire, 173 emplois ont été perdus entre 2002 (7 409 emplois pour 677 établissements) et 2007 (7 236 emplois pour 655 établissements). Le bassin privadois a perdu 340 emplois en 5 ans. La basse Ouvèze est en développement en particulier la commune du Pouzin (184 emplois supplémentaires) mais avec de fortes pertes sur St Julien en St Alban (le textile représente 76.5% des emplois). Le CENT est en mesure d'enrayer les pertes d'emploi observées sur la commune avec la création potentielle de 1 120 emplois (240 emplois TIC, 480 emplois activités périphériques au TIC, 400 emplois tourisme, hôtellerie services)
- pas de déséquilibre à craindre sur l'activité agricole. Les implantations se font sur les landes et sur des terres non exploitées.

François VEYREINC précise que le groupe Faure a créé une société spécifiquement dédiée au CENT baptisée Opéridum et que le capital de la Société Immobilière FAURE a été porté à 10 millions d'euros.

Pour Hervé SAULIGNAC l'étude présente les incidences du projet mais pas le projet lui-même. Il souhaite qu'une présentation sur le fond du projet soit faite pour les nouveaux conseillers communautaires désignés après les municipales de mars 2008.

François VEYREINC approuve l'idée de refaire une présentation globale du projet. Le descriptif aujourd'hui est toujours identique à celui qui a été fait depuis le début.

Sylvie COMPAGNON, nouvelle élue de Chomérac, a des difficultés à cerner le fond du projet malgré les conclusions des 2 études. Elle souhaite savoir si une étude a été lancée au commencement du projet.

François VEYREINC explique que des études sur le fond ont été réalisées dans le périmètre privé, que les constats et besoins du territoire se retrouvent bien dans l'étude de faisabilité environnementale de l'IRAP. Les fondamentaux du projet sont repris dans le protocole général d'accord.

Vincent LE BRAS indique qu'un cadre administratif officiel sera proposé après l'adoption du PLU de St Julien en St Alban. Les services de l'Etat seront alors saisis et des procédures de concertation mises en place.

Jean-Louis ARMAND demande si le PLU déterminera vraiment le projet et si la Communauté de Communes a un droit de regard sur les zones.

Vincent LE BRAS répond que oui. Le PLU devra intégrer le projet. L'ensemble de la procédure se fait en concertation totale avec les élus de St Julien. La commune demeure maître de son PLU et gardera son pouvoir décisionnaire lors de l'instruction des permis de construire.

Jérôme BERNARD, lui aussi nouvel élu à Alissas, rajoute que lors de la commission « développement économique », ouverte à tous les conseillers municipaux, le projet a été très bien expliqué.

Pour Sylvie COMPAGNON qui a assisté à la commission, le fond du projet n'a pas été suffisamment développé pour bien le comprendre.

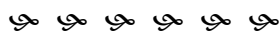
● Réunion « Commission des Maires » du 8 décembre 2008 :

François VEYREINC rappelle les points débattus lors de la commission des maires du 8 décembre dernier :

- les chantiers en cours : la gestion des animaux errants avec la fourrière de Valence depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008, la petite enfance avec la création de 2 RAM et le transfert des crèches, le théâtre dont le transfert sera étudié cette année, la gestion de l'assainissement collectif, la protection et la valorisation des cours d'eau.
- les futures évolutions de la CCPRV : les transports, l'enfance-jeunesse, le conseil juridique, le rattachement de la compétence électrification et énergie, le transport scolaire, le haut débit, le sport et les personnes âgées.

● Sécurité routière :

François VEYREINC propose Gérard BEAL pour représenter la Communauté de Communes au sein de la commission sur la sécurité routière. Tous les conseillers présents approuvent cette proposition. Gérard BEAL accepte d'être le représentant de la CCPRV.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.*

**Le Président**

**Les Vice-présidents**

**Le Secrétaire de séance**

**Les Délégués Intercommunaux**